

Fiches action n° 16 : traitement de l'isclé du Saix

Généralités

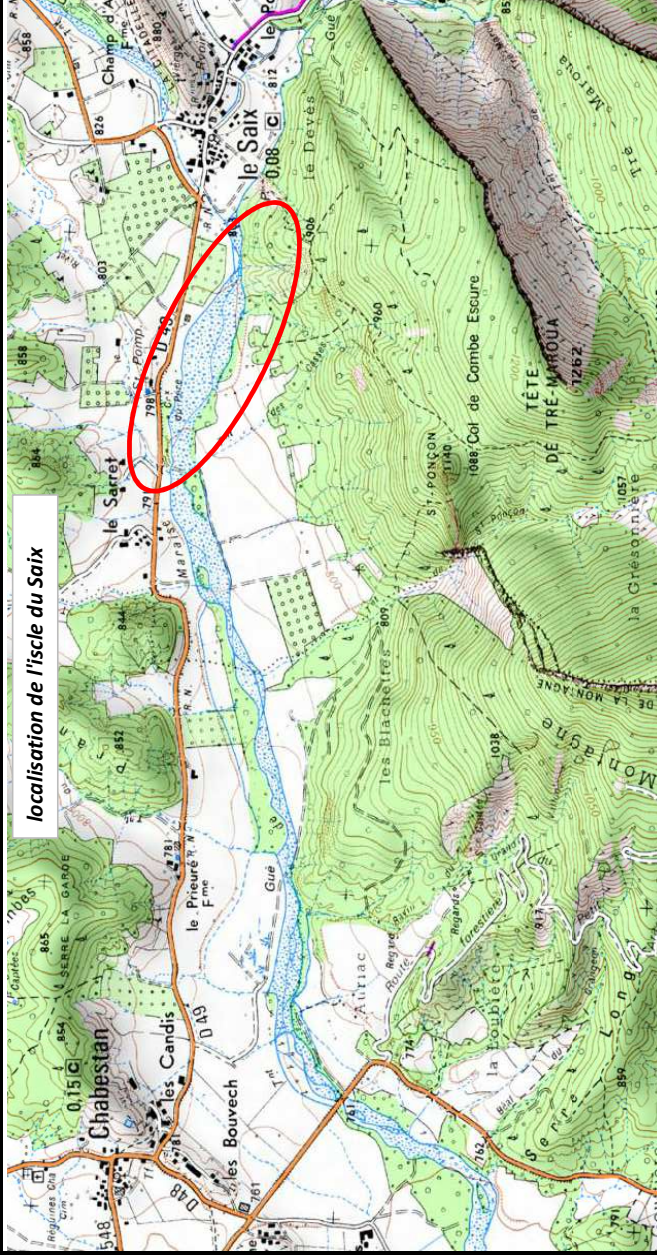
Cours d'eau : Maraize

Secteur : Salle des fêtes

Localisation : PK 9 à 8.5

Commune : Le Saix

Priorité : 2



Problématique et objectif

Cet isclé est situé en aval de la confluence avec le torrent de Poutelier en aval du village, et au droit de la salle des fêtes de la commune. Il s'est développé à partir des années 70 résultant du reboisement important des versants amont et des extractions passées importantes ayant engendré un enfouissement marqué du lit. Les écoulements se concentrent aujourd'hui en rive droite occasionnant des érosions sur les terrains agricoles et le site de la salle des fêtes et de l'ancienne décharge. Des épis de protection de la rive droite en amont de la salle des fêtes ont été mis en place dans les années 2000. Une diversification des écoulements et une remobilisation des matériaux de l'isclé demeurent nécessaires pour améliorer la dynamique alluviale.



vue de l'isclé depuis l'aval de la zone essartée en 2013 à droite, bande à essarter



Vue depuis l'amont ; à gauche, bande à essarter ; au premier plan, amorce du chenal à créer

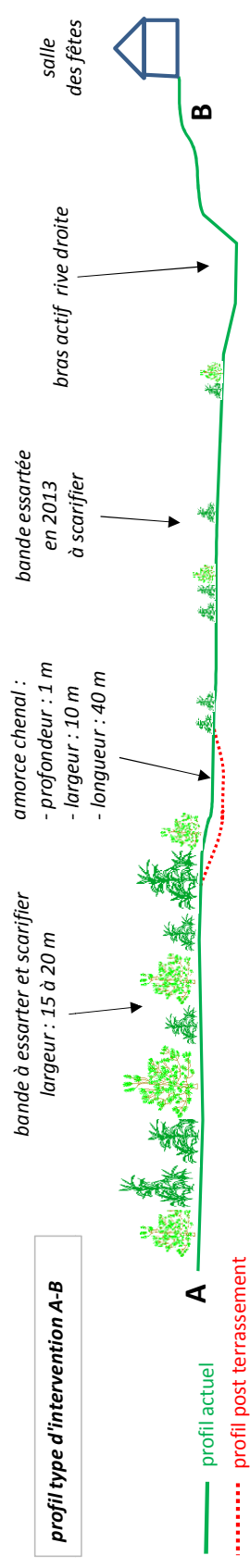
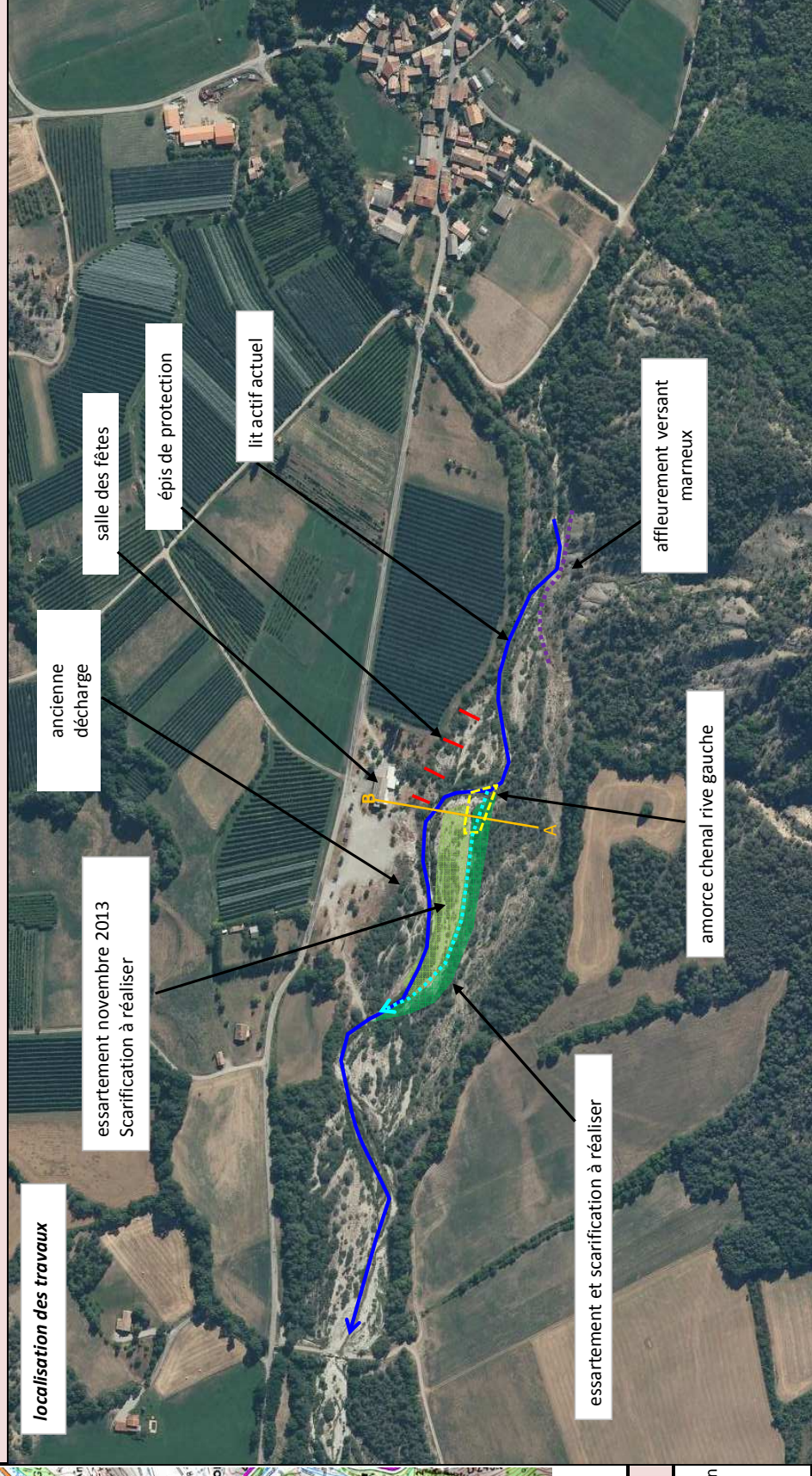
Descriptif de l'opération et incidences

Une partie de l'atterrissement a été essartée totalement en novembre 2013. Nous proposons de compléter cette action par l'essartement (coupe "à blanc") d'une bande de 15 m de largeur supplémentaire sur 200 ml (3 000 m²) et le griffage de la totalité de la surface (7 000 m²) sur une profondeur de 0.8 m à 1 m. La connexion vers ce secteur travaillé doit être facilitée par une amorce de chenal en amont (les déblais de l'ordre de 500 m³) seront régalez à proximité dans le fond du lit.

Une intervention en amont dans l'objectif de recentrer les écoulements vers la rive gauche pour soulager les terres agricoles (vergers) en rive droite paraît moins opportune en l'état actuel compte tenu de l'incision marquée du lit d'une part, nécessitant des terrassements importants pour orienter l'écoulement sur la terrasse en rive gauche, et, d'autre part, les phénomènes d'érosion et de glissement du versant rive gauche avec le risque d'activation des phénomènes. Par ailleurs, la berge rive gauche, malgré des talus raidés semble se végétaliser progressivement. Selon l'évolution des fonds et des berges un confortement en technique végétale pourra être opéré.

Vers l'aval, nous ne proposons pas d'allonger la zone d'intervention pour le moment. Cela pourra faire l'objet d'une intervention ultérieure en fonction de l'évolution de la zone ciblée.

Plans et coupes types des travaux




Etudes et analyses à prévoir :

- Définition des travaux au PRO,
- Dossiers réglementaires (Déclaration loi sur l'eau, Défrichement, DIG),

Propriétaire ouvrage :
fonds riverains
(communes et privés)
MOA probable :
Commune ou SMIGIBA

Coûts estimatifs :
- Etude et dossiers réglementaires : 5 000 € HT
- MOE : 1500 € HT
- Travaux : 20 000 € HT

Aides financières probables : Agence de l'eau, FEDER

	<p align="center">Plan de Gestion des alluvions du Buëch et de ses affluents</p> <p align="center">Fiches action n° 16 : traitement de l'isclé du Saix</p>
<p align="center">Généralités</p>	
Cours d'eau : Maraize	
Secteur : Salle des fêtes	
Localisation : PK 9 à 8.5	
Commune : Le Saix	
Priorité : 2	
<p align="center">Contraintes d'interventions</p>	
<p align="center">Une dérivation des eaux ne parait pas nécessaire pour le traitement de l'isclé.</p>	
<p align="center">Les accès</p>	
<p align="center">Accès possible par l'aval (passage à gué)</p>	
<p align="center">La période d'intervention</p>	
<p align="center">Ce type d'intervention est peu contraint par les périodes autorisées pour les travaux en rivières compte tenu de la non intervention dans le cours d'eau actif.</p>	
<p align="center">Les quantités du projet</p>	
<p align="center">Surface à déboiser : 3 000 m² / surface à scarifier : 7 000 m²</p>	
<p align="center">Bilan écologique et sédimentaire</p>	
<p>L'intervention n'est pas située en zone Natura 2000.</p> <p>Les enjeux environnementaux sont relativement limités sur ce secteur. Ils concernent essentiellement le milieu piscicole avec la présence du Chabot et du Blageon. Les impacts des travaux sur le milieu naturel sont importants en période de travaux du fait de la destruction d'habitats susceptibles d'accueillir des espèces patrimoniales (terrestres et aquatiques). A l'issue des travaux, le milieu sera plus favorable à la faune piscicole.</p> <p>Sur le niveau supérieur de l'atterrissement, la végétation qui s'est développée est peu à peu déconnectée du cours d'eau. Les résineux y deviennent nettement majoritaires.</p> <p>L'essartement et la remobilisation des matériaux en frange de l'atterrissement supérieur tend à rediversifier la ripisylve.</p> <p>La remise en eau de l'atterrissement permet la remobilisation des matériaux accumulés, un meilleur transit sédimentaire sur le tronçon et une sollicitation moins importante de la berge rive droite supportant actuellement une déchetterie (déchets verts...).</p>	